



UE 7

RÉFLEXION INTERDISCIPLINAIRE SUR LES GREFFES

Annales

Pr. frimat



Tutorat Santé Lorraine
Année 2025-2026

2023 - 2024

QRU : Pour dépister une maladie rénale chronique cliniquement silencieuse chez une femme de 50 ans, diabétique, il faut réaliser :

- A. Un Débit de Filtration Glomérulaire et un Rapport Protéinurie Créatininurie, une fois par an
- B. Un Débit de Filtration Glomérulaire et un Rapport Albuminurie Créatininurie
- C. Un Débit de Filtration Glomérulaire et un Rapport Albuminurie Créatininurie, une fois par an
- D. Un Débit de Filtration Glomérulaire et une Glycosurie tous les ans
- E. Une échographie rénale tous les ans

La Coordination de Prélèvement d'Organes et de Tissus :

- A. Recense les patients donneurs d'organes.
- B. Est seule habilitée à réaliser l'entretien avec les proches.
- C. Appartient à l'Agence de la Biomédecine.
- D. Peut intervenir dans un établissement scolaire pour assurer la promotion du don d'organes.
- E. Demande les examens de prélevabilité du donneur.



Face à la maladie rénale chronique cliniquement silencieuse au début, la(les) action(s) permettant d'agir efficacement est (sont) :

- A. Le dépistage et la prévention précoces
- B. La transplantation rénale donneur vivant
- C. La transplantation rénale donneur décédé
- D. L'hémodialyse
- E. La dialyse péritonéale

La Coordination de Prélèvement d'Organes et de Tissus :

- A. Recense les patients donneurs d'organes
- B. Est seule habilitée à réaliser l'entretien avec les proches
- C. Appartient à l'Agence de la Biomédecine
- D. Peut intervenir dans un établissement scolaire pour assurer la promotion du don d'organes
- E. Demande les examens de prélevabilité du donneur

A propos du don d'organes chez un patient décédé :

- A. Il est possible chez un patient qui n'est pas en état de mort encéphalique
- B. Il fait l'objet d'un refus par plus de 50% des familles
- C. En France, le consentement au don est implicite
- D. Le refus du don d'organes peut être exprimé sur papier libre
- E. Il est contre-indiqué au-delà de 80 ans



En France, le don d'organes chez une personne décédée :

- A. Répond au principe du consentement présumé
- B. Répond au principe du consentement exprimé
- C. Répond au principe du consentement explicite
- D. Nécessite de rencontrer les proches pour rechercher une opposition exprimée
- E. Ne nécessite pas de rencontrer les proches pour rechercher une opposition exprimée

A propos du don d'organes en France :

- A. Il est possible de prélever des organes après la mort
- B. Il est possible de prélever des tissus après la mort
- C. Il est possible de prélever des organes uniquement sur personnes décédées à coeur battant
- D. Il est possible de prélever des organes chez une personne en arrêt circulatoire
- E. Il est possible de prélever des organes chez une personne vivante



2021 - 2022

Concernant l'insuffisance rénale chronique, l'action la plus importante est :

- A. Le dépistage et la prévention précoce
- B. L'hémodialyse
- C. La dialyse péritonéale
- D. La transplantation rénale
- E. La prise en charge urologique

Les complications de la greffe rénale comprennent :

- A. Une glomérulonéphrite aiguë précoce.
- B. Une reprise retardée de la fonction rénale après nécrose tubulaire aiguë.
- C. Le rejet aigu précoce.
- D. Les infections à germe opportuniste.
- E. Une fréquence élevée de certains cancers.



Les fonctions du rein comprennent :

- A. Excrétion des produits de déchets.
- B. Équilibre de l'eau.
- C. Équilibre du sel.
- D. Équilibre du calcium.
- E. Métabolisme du fer.

Concernant l'insuffisance rénale chronique, l'action la plus importante est :

- A. Le dépistage et la prévention précoce.
- B. L'hémodialyse.
- C. La dialyse péritonéale.
- D. La transplantation rénale.
- E. La prise en charge urologique.

Correction : 2023 - 2024

Item C est juste

A. Faux : Cf. item C.

B. Faux : Cf. item C.

C. Vrai : Pour dépister une atteinte rénale avant les symptômes, on fait : un Débit de Filtration Glomérulaire (pour vérifier la fonction de filtration du rein), un rapport Albuminurie Créatininurie (pour détecter une fuite d'Albumine dans les urines), et cela une fois par an chez les diabétiques.

D. Faux : Cf. item C.

E. Faux : Cf. item C.

Item A, D et E sont justes

A. Vrai : Mentionné explicitement dans la liste des missions de la Coordination de Prélèvement d'Organes et de tissus (CPOT).

B. Faux : La CPOT participe, mais n'est pas seule à le réaliser. L'entretien se réalise avec le médecin en charge du patient + l'IDE + le coordinateur/trice CPOT.

C. Faux : La CPOT est rattachée à l'hôpital, pas à l'Agence de Biomédecine.

D. Vrai : La coordination de prélèvement d'organes participe aux actions de formation et des promotions.

E. Vrai : Les examens complémentaires peuvent être demandés par la coordination de prélèvements d'organes et de tissus car leur mission est de détecter et d'identifier les donneurs potentiels.



Correction : 2022 - 2023

Item A est vrai

A. Vrai : Les actions permettant d'agir efficacement sont le dépistage et la prévention précoces. Cela permet d'agir en amont et d'éviter des complications voire le développement d'une maladie rénale chronique

B. Faux : Cf item A.

C. Faux : Cf item A.

D. Faux : Cf item A.

E. Faux : Cf item A.

Item A, D et E sont justes

A. Vrai : En effet, puisque leur mission est de détecter et d'identifier les donneurs potentiels.

B. Faux : Ce n'est pas la seule à intervenir dans l'entretien avec les proches puisque l'agence de biomédecine y participe également.

C. Faux : L'agence de biomédecine est organisée en services régionaux qui sont au plus près du terrain en lien avec l'ARS, la coordination hospitalière de prélèvement ainsi que les équipes de greffes. La coordination de prélèvement n'appartient donc pas à l'agence de biomédecine.

D. Vrai : La coordination de prélèvement d'organes participe aux actions de formation et des promotions.

E. Vrai : Les examens complémentaires peuvent être demandés par la coordination de prélèvements d'organes et de tissus car leur mission est de détecter et d'identifier les donneurs potentiels.



Item A, C et D sont justes

A. Vrai : Le don d'organes est possible chez les patients décédés à coeur non battant et battant. La mort à coeur battant correspondant à la mort encéphalique.

B. Faux : Le don d'organe chez un patient décédé est refusé par moins de 50% des familles.

C. Vrai : En France, le consentement au don est présumé donc implicite.

D. Vrai : Le refus peut se manifester par l'inscription au registre national des refus mais peut aussi s'exprimer par écrit. Ce document est daté et signé par son auteur dûment identifié par l'indication de ces nom, prénom, date et lieu de naissance. Ce document peut être donné à un proche.

E. Faux : Dans le cours, on ne parle pas de limite d'âge.

Item A et E sont justes

A. Vrai : Depuis 1976, avec la loi Caillavet, le consentement est présumé.

B. Faux : Le consentement est présumé.

C. Faux : Le consentement est présumé en France, il n'est donc pas explicité.

D. Faux : Maintenant les proches sont juste informés du prélèvement.

E. Vrai : Depuis la loi du 26 janvier 2016, les proches sont seulement informés du prélèvement. Alors qu'avant cette loi, il était nécessaire de recueillir auprès des proches l'opposition éventuellement exprimée.

Item A, B, D et E sont justes

A. Vrai : Le don post mortem est possible.

B. Vrai : Le don post mortem est possible.

C. Faux : Il est possible de prélever des organes sur personnes décédées à coeur battant et à coeur non battant.

D. Vrai : Les prélèvements d'organes à coeur non battant après un arrêt circulatoire sont possibles. Les organes pouvant être prélevés sont les poumons, le foie, les reins, le pancréas ainsi que des tissus.

E. Vrai : Il est possible de prélever les organes doubles (tel que les reins par exemple) et les cellules souches hématopoïétiques.



Correction : 2021 - 2022

Item A est juste

A. Vrai : Les actions les plus importantes restent le dépistage et la prévention.

B. Faux.

C. Faux.

D. Faux.

E. Faux.

Item B, C, D, E sont justes

A. Faux : Ce n'est pas une complication après une greffe rénale mais une maladie rénale chronique.

B. Vrai C'est le cas lors de prélèvement d'organes chez la personne décédée.

C. Vrai : C'est l'expression clinique du conflit immunologique entre le donneur et le receveur.

D. Vrai : Les médicaments anti-rejet utilisés lors des greffes sont immunosuppresseurs, cela laisse place à de diverses infections dites opportunistes.

E. Vrai : Il y a 3 types de cancer très fréquents après la transplantation rénale : cancers cutanés, cancers viro-induits, cancers des reins natifs.



Correction : 2020 - 2021

Item A, B, C et D sont justes

A. Vrai : L'excrétion des produits de déchets alias les toxines urémiques sont la première fonction du rein.

B. Vrai : Les reins maintiennent la stabilité des liquides corporels.

C. Vrai.

D. Vrai : Les reins régulent la minéralisation osseuse.

E. Faux : Cela ne fait pas partie de ces fonctions.

Item A est juste

A. Vrai : D'après le cours "La prévention des maladies rénales chroniques est indispensable pour stopper leur évolution et éviter les complications graves". Si l'on dépiste tôt la maladie, on évite le plus possible la phase 4 de la maladie chronique : la terminaison.

B. Faux.

C. Faux.

D. Faux : Mais j'en profite pour vous rappeler que la greffe rénale avec donneur vivant est la meilleure solution !

E. Faux.

